

RÈGLEMENT

COMPETITION DE LONGS ET COURTS METRAGES INDEPENDANTS AMERICAINS ET FRANÇAIS



1. LE FESTIVAL

Le festival est organisé par l'Association Champs-Élysées Film Festival, présidé par Sophie Dulac. Champs-Élysées Film Festival, premier et unique festival franco-américain de Paris, se veut être une passerelle entre les cinématographies françaises et américaines. Au cœur du festival, les compétitions de courts et de longs-métrages indépendants ont pour vocation la mise en lumière de films inédits offrant au public un panorama des dernières productions indépendantes françaises et américaines.

Le 7e Champs-Élysées Film Festival se tiendra du Mardi 12 au Mardi 19 Juin 2018.

2. LES COMPETITIONS

Champs-Élysées Film Festival choisit et invite les films qui seront présentés dans les 4 sections de films en Compétition Officielle :

- Compétition de longs métrages américains indépendants.
- Compétition de longs métrages français indépendants.
- Compétition de courts métrages américains.
- Compétitions de courts métrages français.

Deux Jury jugeront et remettront les quatre Prix du Jury pour les longs et courts métrages Américains et Français **lors de la Cérémonie de clôture le 19 Juin 2018**. Les quatre Prix du Public seront également remis lors de cette soirée.

3. CRITERES DE SELECTION

Les films proposés doivent répondre aux critères suivants :

- **Pour les Longs et Courts métrages Américains (fiction, animation, documentaires):**
 - o Être de langue anglaise.
 - o Être produits aux Etats-Unis ou dans le cas d'une coproduction, de majorité Américaine (USA).
 - o Avoir été réalisés au cours des 12 mois précédant le festival.
 - o Ne pas avoir été diffusés sur internet, DVD/VOD en France.
 - o **Long métrages :**
 - Doivent excéder 60 minutes.
 - Doivent faire l'objet d'une Première Française.

- **Courts métrages :**
 - Ne doivent pas excéder 15 minutes (hors générique de fin).
 - Pas d'obligation de Première Française.
- **Pour les Longs et Courts métrages Français (fiction, animation, documentaires):**
 - Être de langue française.
 - Être produits en France ou dans le cas d'une coproduction, de majorité française.
 - Avoir été réalisés au cours des 12 mois précédant le festival.
 - Ne pas avoir été diffusés sur internet, DVD/VOD en France.
 - **Long métrages :**
 - Doivent excéder 60 minutes.
 - Doivent faire l'objet d'une Première Parisienne.
 - **Courts métrages :**
 - Ne doivent pas excéder 15 minutes (hors générique de fin).
 - Pas d'obligation de Première Française.

Les œuvres à caractère exclusivement publicitaire, didactique ou scientifique ne seront pas admises.

Les œuvres sélectionnées ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une diffusion web pendant la période d'appel à films, et ce, jusqu'à la fin du festival. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de retirer l'œuvre de la compétition.

Une fois sélectionné, aucun film ne peut être retiré du programme au cours de la manifestation.

4. LES PRIX

Quatre Prix du Jury avec dotations en numéraire et remise d'un trophée :

- **Prix du Jury du film américain indépendant**
10 000€ remis au distributeur français. Si le film n'a pas de distributeur, le distributeur français aura un an pour acheter le film et recevoir la dotation.
- **Prix du Jury du film français indépendant**
10 000€ remis au distributeur français. Si le film n'a pas de distributeur, le distributeur français aura un an pour acheter le film et recevoir la dotation.
- **Prix du Jury du court métrage américain**
2 000€ remis au producteur. Si le court n'a pas de producteur, le Prix reviendra au réalisateur.
- **Prix du Jury du court métrage français**
2 000€ remis au producteur. Si le court n'a pas de producteur, le Prix reviendra au réalisateur.

Quatre Prix du Public avec remise d'un trophée :

- **Prix du Public du film américain indépendant**
- **Prix du Public du film français indépendant**
- **Prix du Public du court métrage américain**
- **Prix du Public du court métrage français**

5. INSCRIPTION DES FILMS POUR LA PRESELECTION

L'inscription des films pour la présélection est payante. Les frais d'inscription sont de 35 euros pour les longs métrages et de 10 euros pour les courts métrages. Si vous devez inscrire plusieurs œuvres, il vous faudra payer les frais d'inscription pour chaque œuvre inscrite.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre film par :

- FilmFreeway (paiement via le compte Paypal de Champs-Elysées Film Festival)
- Le site Internet du Festival où le formulaire d'inscription est téléchargeable (paiement via le compte Paypal de Champs-Elysées Film Festival OU par chèque bancaire émis et payable en France à l'ordre de Champs-Elysées Film Festival. (Adresse : Champs-Elysées Film Festival/ To Chantal Lian/ 60 rue Pierre Charron 75008 Paris – France)

Le formulaire d'inscription ainsi que le règlement dûment remplis et signés, devront être envoyés par EMAIL au bureau des films du festival à programmation@cefilmfestival.com avant le 8 avril 2018.

L'inscription des films ne sera validée qu'à réception du paiement de l'inscription via PayPal et des documents à faire parvenir par mail. Un mail confirmant l'inscription définitive sera envoyé à chaque participant.

6. FILMS SELECTIONNES

Le Comité annoncera les films sélectionnés pour la sixième édition de Champs-Elysées Film Festival par mail, **fin avril 2018 au plus tard**. La liste des films sélectionnés au sein de chaque compétition sera communiquée par mail et disponible sur le site internet et les réseaux sociaux du festival **entre fin avril et début mai 2018**. Le film sélectionné devra garder l'information secrète et confidentielle jusqu'à la conférence de presse en ligne du festival. La date définitive sera communiquée ultérieurement.

En cas de sélection, le support de projection indiqué sur la fiche d'inscription devra être respecté. La production ou le vendeur du film sélectionné devra fournir un DCP non crypté pour la projection du film au festival ainsi qu'un DVD ou Bluray pour les archives du festival.

Par ce règlement, les films de la compétition de longs métrages français ainsi que l'ensemble de la compétition de courts métrages acceptent de participer à une tournée aux Etats-Unis après le festival. Les villes et dates seront précisées ultérieurement. La tournée est soutenue par Unifrance.

7. RECEPTION DES COPIES

Toutes les informations concernant la livraison et le transport des copies seront communiquées ultérieurement aux films sélectionnés.

Champs-Elysées Film Festival prend en charge les frais de magasinage et d'assurance des copies des films sélectionnés dans et entre les enceintes officielles du festival, à Paris. En cas de perte ou de détérioration d'une copie, la responsabilité du festival ne pourrait éventuellement être engagée que dans la limite de la valeur indiquée par le producteur sur la fiche technique.

8. DIFFUSION TELEVISION, INTERNET ET SALLES DE CINEMA

La participation au Festival implique l'autorisation, à titre gratuit, de reproduire et de diffuser sur des chaînes françaises, hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, ainsi que sur des sites internet des extraits des films sélectionnés dans le cadre du festival. Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et seront limités à 3 minutes. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de reportages d'informations d'actualité dédiés au festival, d'émissions télévisées ou web, d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour l'édition culturelle ou future du festival, éventuellement pour la création de la bande annonce du festival, et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

9. AUTORISATION DE PUBLICATION

L'inscription d'un film implique l'autorisation d'une publication dans les différents supports de communication du festival, sur le site internet du festival et dans la presse, des informations et photos fournies lors de l'inscription du film. Ces photographies doivent être libres de droits et il vous sera expressément demandé de préciser le copyright si nécessaire.

10. CAS NON-PREVUS ET CONTESTATIONS

Tout film inscrit et retenu pour les différentes compétitions du festival ne pourra être retiré de la sélection. Le cas échéant, le Festival se réserve le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaire.

L'inscription et la participation d'une œuvre au Festival impliquent l'acceptation du présent règlement. L'association se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toute autre mesure adéquate en cas de non-respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Pour les cas non prévus, toute décision incombe à la direction du Festival. La version française du présent règlement fait foi.

CONTACT :

Bureau des films du festival : programmation@cefilmfestival.com

Date :

Signature :